

TRANSCRIPTION DE LA VIDÉO POUR L'ATELIER 3



TROISIÈME ATELIER : LA PROTECTION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE LORS DES DÉPLACEMENTS

Bonjour

Cet atelier vous propose de bonnes pratiques à adopter lors de vos déplacements en dehors de votre aire de travail.

Regards indiscrets

Si vous êtes amené à travailler dans un lieu public tel : le transport en commun, une cafétéria, un café internet ou tout autre endroit public, soyez conscient de votre environnement et choisissez un emplacement afin d'éviter qu'une personne regarde votre travail. Que ce soit une rédaction ou une lecture d'information confidentielle telles qu'un courriel, une présentation, un chiffrier, un rapport, etc., il peut être facile pour une personne à côté de vous de détourner le regard sur votre écran ou votre document.

Ordinateurs publics

Assurez-vous également, si vous utilisez un ordinateur public, de fermer toutes vos sessions de travail une fois que vous avez terminé et n'utilisez pas l'option « *remember my password* », permettant à l'ordinateur de sauvegarder localement votre code d'utilisateur et votre mot de passe.

Transport de document confidentiel

Que ce soit un document électronique ou un document papier, il est important de les transporter sécuritairement. Vous pourriez oublier, perdre ou vous faire voler vos documents confidentiels. Ce faisant, évitez de circuler avec des documents libres dans vos mains. Rangez vos documents dans votre sac, votre mallette ou votre valise.

Dans le cas de documents électroniques, ceux-ci devraient être chiffrés cryptographiquement.

Discussion de nature confidentielle

Il est fréquent d'avoir des discussions confidentielles en dehors de notre aire de travail. Par exemple, ces discussions peuvent avoir lieu dans les corridors, ascenseurs, mezzanines, escalier, arrêt d'autobus, etc.

Que ce soit en personne ou au téléphone, vos discussions de nature confidentielle doivent avoir lieu dans des endroits où seules les personnes autorisées pourront entendre votre conversation.